

Conseil médical en formation plénière

Calendrier 2024

Collectivités affiliées

En fonction du nombre de dossiers inscrits à l'ordre du jour, les CMP se déroulent, sur matinée (9 – 13 h)
OU sur la journée complète (9 h – 12 h 30 et 13 h 30 – 16 h 30).

Le dépôt des dossiers complets, auprès du secrétariat du CMP, doit être effectué au plus tard 20 jours avant la date de la séance.

Dates des séances
JANVIER 11/01
FEVRIER 01/02
MARS 07/03
AVRIL 04/04
MAI 16/05
JUIN 06/06
JUILLET 04/07
SEPTEMBRE 05/09
OCTOBRE 17/10
NOVEMBRE 12/11 - mardi
DECEMBRE 05/12